Image not found or type unknown

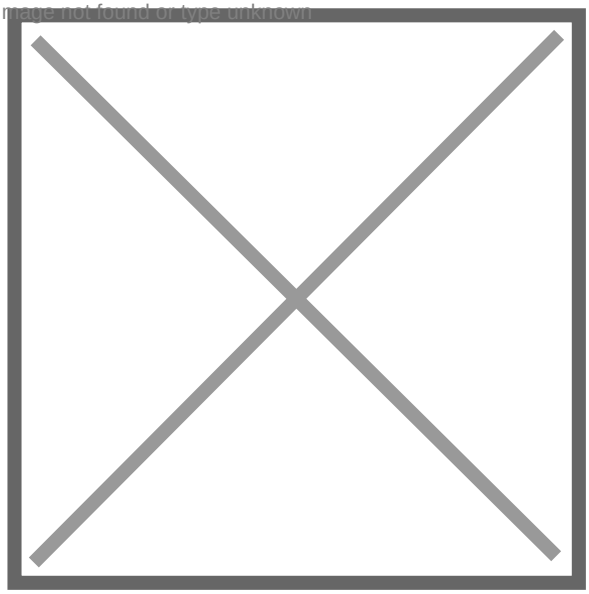

Mes drois votre eclairage

Par **padbol**, le **26/11/2018** à **22:50**

Bonjour

j'ai besoin de votre eclairage

je suis née dans la region parisienne et je me suis inqtallée depuis 2013 dans la loire
la question epineuse est ce que un medecin a le droit de prendre un dossier medical sans passer par la patiente

donc depuis tutelle tous les droits leur reviennent ? serait ce legal ?
j'ai 57 ans et si je ne veux pas et que je souhaiterais que tout reste a paris
la seconde question se porte sur la tutelle puisque les droit lui revienne a t elle le droit de s'informer sur ma vie et d'exporter dossier ect dans le departement de la loire sans que je sois avertie avouez que c'est scandaleux ?
quels sont mes recours
merci de vos reponses

Par **morobar**, le **27/11/2018** à **08:17**

Bonjour,
Cela fait 50 fois que la même question est posée, sans parler du reste.

Par **amajuris**, le **27/11/2018** à **10:49**

bonjour,
effectivement vous avez déjà posé cette question à plusieurs reprises et vous avez obtenu des réponses, si celles-ci ne vous conviennent, je vous conseille de consulter un avocat spécialisé.
pour ma part, je n'avoue rien !
Salutations

Par **padbol**, le **27/11/2018** à **22:05**

j'ai deja une avocate mais a vrai dire je n'y comprends rien aucune relation aucun suivi je dirais meme c'est ultra expeditif en deux mots bien souvent par telephone tout ce beau monde font leur popotte entre eux et je deviens la serpillère sans le balai à ce jour

je vais revenir au serieux un avocat specialise en quoi? comment faire la demande ?

la juge cela fait plus d'1 an que j'ai demande à etre recu a ce jour aucun retour ? n'y a t il pas defaut auprès de la juge rien que le fait elle ne repond pas à mes demandes ?
Merci pour vos reponses

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés